

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mijanou Martel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/55621c26fe2b8b0aec03c82b>

Date d'obtention : 2022-10-03 20:53:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les étapes sont vraiment claires et précises, je me sens encadrer dans les interventions. Étant donné que cette méthode a été effectuée en collaboration avec le DPCP, la sécurité publique et la réalité des écoles j'ai l'impression que cette méthode est actuelle et répond à nos besoins réels.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Juste le fait de se sentir encadré dans mes interventions en suivant les étapes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- En aucun cas regarder les images
- Saisir les cellulaires
- Suivre les étapes
- Réconforter la ou les victimes